

Cotisations SNUDI-FO 75 année scolaire 2024/2025

Vous pourrez déduire 66% de votre cotisation de vos impôts 2026

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	107	116	123	130	137	147	157	170	183	200	217
Instituteur				116	120	122	125	132	139	149	165
PE hors-classe			209	229	246	262					
Cl exceptionnelle	220	240	257	277							

Directeurs	
- 5 cl.	+ 14 €
5 à 9 cl.	+ 18 €
10 cl. et +	+ 22 €
ASH, PEMF, CPC	+ 7 €



PE stagiaire	100 €	Temps partiel		Congé de formation	85%
Etudiant	50 €	50%	-50%	Disponibilité, congé parental (à l'année)	50 €
AESH	30 €	75%	-25%	Contractuel	(selon montant du salaire)
Retraité	85 €	80%	-20%		

Trois modalités de paiement des cotisations sont possibles

Par chèque(s) : jusqu'à 10 chèques datés à votre gré sans dépasser le mois de novembre 2024. Les chèques sont à établir à l'ordre du « SNUDI-FO Paris » et à joindre au bulletin d'adhésion.

Par virement : paiement en un virement unique. Contactez-nous pour obtenir le RIB du SNUDI-FO 75.

Par prélèvement : souscrire à ce mode n'implique pas la reconduction automatique. Chaque année, le syndicat vous recontacte pour vous demander si vous souhaitez ré-adhérer. vous devez remplir une autorisation SEPA ainsi que le calendrier de prélèvements. Pour plus de précisions, contactez nous par mail ou allez sur <https://www.snudifo75.com/adherer.html>.

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de votre imposition.

Par exemple, pour une cotisation PE 6^{ème} échelon dont le montant est de 147€, le coût **après déduction fiscale** sera de 48 €.

La carte d'adhésion est établie en année civile (2025) avec le reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus de 2025 en avril 2026.

✂.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer à : SNUDI-FO 75, 131 rue Damrémont 75018 Paris

Les informations recueillies sur ce formulaire par le SNUDI FO 75 sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant par mail : snudifo75@gmail.com

Nom et prénom :	Adjoint <input type="checkbox"/> Directeur <input type="checkbox"/> BD <input type="checkbox"/> PEMF <input type="checkbox"/> Contractuel <input type="checkbox"/> Réf ASH <input type="checkbox"/> ASH option <input type="checkbox"/> Psy EN <input type="checkbox"/> Retraité <input type="checkbox"/> Etudiant <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> AESH <input type="checkbox"/> Dispo <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>
Domicile :	Adresse de l'établissement d'exercice : <input type="checkbox"/> école maternelle : <input type="checkbox"/> école élémentaire :
Tél. fixe : Tél. portable :	Corps : Instit <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> PE HC <input type="checkbox"/> PE cl exc <input type="checkbox"/> Echelon : Quotité : 100% <input type="checkbox"/> 80% <input type="checkbox"/> 75% <input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/>
@ E-mail :	Montant de la cotisation :..... € <input type="checkbox"/> en.....chèques <input type="checkbox"/> par prélèvement <input type="checkbox"/> en.....espèces <input type="checkbox"/> par virement

Par le paiement de la cotisation, **vous adhérez** à un syndicat national et à une fédération qui regroupe tous les personnels du primaire au supérieur (la **FNEC-FP-FO**) mais aussi à une fédération de fonctionnaires (la **FGF-FO**) et à une **Union départementale FO** (l'**UD-FO 75**) qui regroupe tous les salariés parisiens, à une confédération, la **CGT-FO** et à son association de consommateurs, l'**AFOC**.